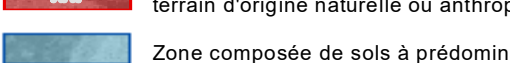
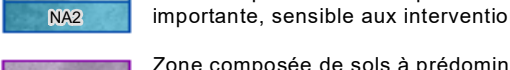
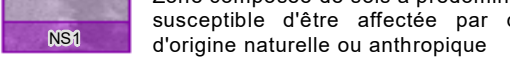
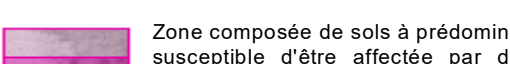
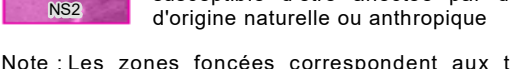
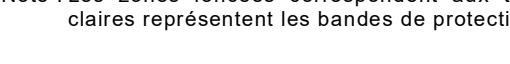


31101-050-0705



	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique	Zone composée de sols hétérogènes (titi ou non alluvés), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique	Zone soumise à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'avalanchement de débris d'origine naturelle ou anthropique
	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique	Zone soumise à des chutes d'arbres provoquant des terrains susceptibles d'être réactivés par des glissements naturels ou par des interventions d'origine anthropique
	Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique	Sommet de talus
	Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique	Base de talus
	Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique	Limite du relevé lidar aéroporté

Notes : Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs ont été délimitées à partir de relevé lidar aéroporté. Celles relatives aux glissements fortement rétrogressifs proviennent des cartes réalisées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les années 1980. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Surface référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84
Projection cartographique	Mercator, système modifié de la zone de 3°. Système de coordonnées du Québec (SCQPP), fusionné
Longitude d'origine (méridien central)	73° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0.9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)



1 / 5000

Données	Organisme	Date/Année
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports du Québec	Novembre 2011
Orthophotographie numérique	MRC de la région Centre-du-Québec	Printemps 2021

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 1.0 (décembre 2021)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4e trimestre 2021